

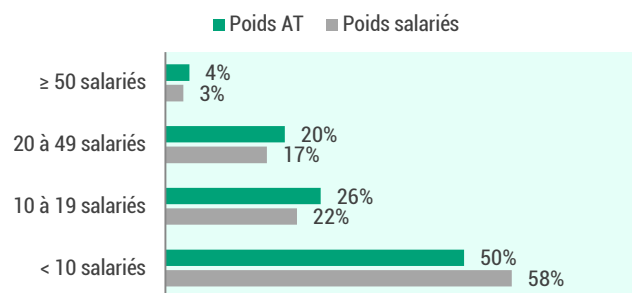
Fiche Sinistralité 2013 - menuiserie



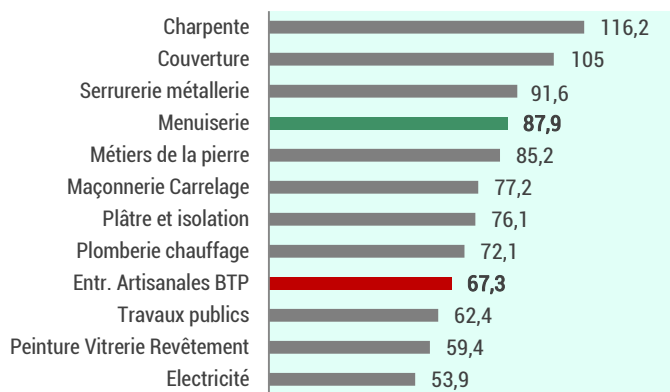
ACCIDENTS DE TRAVAIL

Entreprises < 20 salariés	2011	2012	2013
Salariés	67 464	66 774 ↘	64 979 ↘
AT avec arrêt	6 660	6 207 ↘	5 714 ↘
Décès	4	10 ↗	0 ↘
Nouvelles Incapacités Permanentes (IP)	486	420 ↘	453 ↗
Journées perdues	314 612	306 194 ↘	290 540 ↘

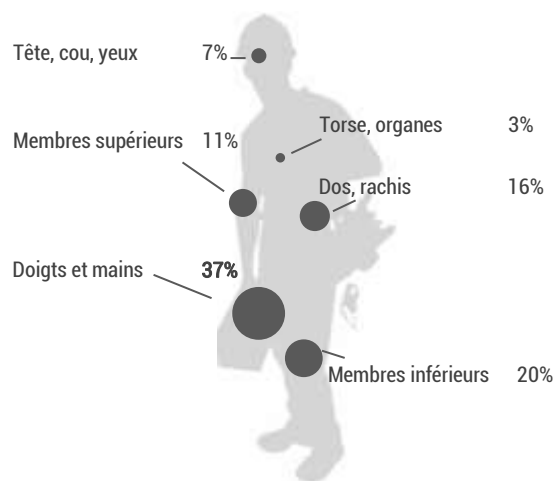
Répartition des AT par taille d'entreprise



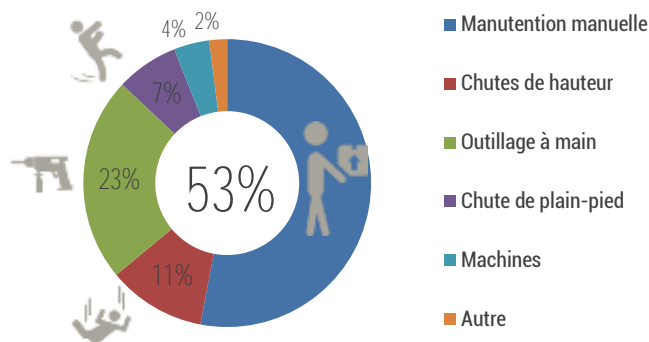
Accidentologie selon l'activité (IF)



Siège des lésions



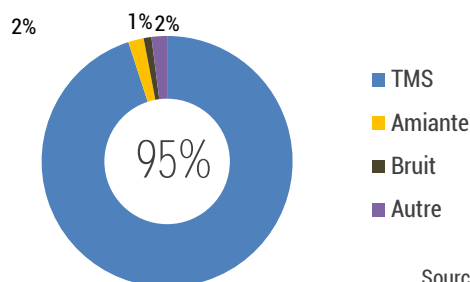
Cause des accidents



MALADIES PROFESSIONNELLES

Entreprises < 20 salariés	2011	2012	2013
MP	319	280 ↘	304 ↗
Nouvelles IP	147	151 ↗	155 ↗
Décès	1	2 ↗	1 ↘
Journées perdues	57 827	55 002 ↘	58 028 ↗

Répartition des MP par catégorie



Source : CNAMTS

ACCIDENTS DE TRAJET

Entreprises < 20 salariés	2011	2012	2013
AT trajet	328	292 ↘	280 ↘
Nouvelles IP	22	25 ↗	19 ↘
Décès	6	1 ↘	1 →



63 jours

Nombre de journées perdues par accident de trajet en moyenne en 2013.



1 salarié menuisier sur 11 victime d'AT en 2013



1 accident toutes les 18 min
Jours ouvrés, heures travaillées

La sinistralité dans les entreprises artisanales de menuiserie

Note méthodologique

Cette fiche synthétique présente les principaux chiffres relatifs aux accidents de travail, accidents de trajet et maladies professionnelles survenus au cours de l'année 2013 dans les entreprises artisanales de menuiserie (établissements de moins de 20 salariés). Sont comptabilisés les sinistres AT-MP ayant entraîné une première indemnisation en espèces pour arrêt de travail, d'au moins 24 heures, pour incapacité permanente et/ou décès. Ces statistiques sont issues des données annuelles de la CNAMTS.



Périmètre
Menuiserie



cible
**Salariés des entreprises
artisanales de menuiserie**



période
Année 2013

L'objectif de cette étude est d'avoir une meilleure visibilité de la sinistralité sur la population des entreprises artisanales de menuiserie pour identifier ses spécificités et engager des actions de prévention plus ciblées

Indicateurs

Indice de Fréquence (IF) : C'est le nombre d'accidents pour 1000 salariés. Il renseigne sur l'évolution de la sinistralité à effectif constant.

Incapacité Permanente (IP) : C'est la perte définitive, partielle ou totale de la capacité à travailler, à la suite d'un accident de travail, de trajet ou d'une maladie professionnelle.

Définitions

CTN B : Les statistiques AT-MP sont présentées à travers 9 grandes branches d'activité ou CTN. Le CTN B couvre les industries du bâtiment et des travaux publics (BTP). Les activités de menuiserie sont associées aux codes NAF suivants : 4332C et 4332A.

Accident de travail : Un accident de travail se caractérise par un fait accidentel soudain et l'apparition d'une lésion corporelle ou psychologique, en lien avec l'activité professionnelle de la victime.

Accident de trajet : Un accident de trajet est un accident survenu pendant le trajet aller-retour entre l'entreprise et le domicile du salarié.

Maladie professionnelle : Une maladie professionnelle est la détérioration de l'état de santé du travailleur du fait de son activité professionnelle ou de ses conditions de travail. Pour être reconnue d'origine professionnelle elle doit figurer dans l'un des tableaux du régime général de la Sécurité Sociale.